

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU n°4**

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 9 mai 2016

Le neuf mai deux mille seize,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- absents : 02
- votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2016

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Jérémy LAVERRIERE, Philippe MAYU, Véronique DANTON, Odile MONTANT, Emmanuelle CORMIER

ABSENTS EXCUSES : Georges FAVRE, Christelle DUVERNAY

PROCURATIONS : Georges FAVRE à Sandra REMILLON, Christelle DUVERNAY à Xavier BRAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique DANTON

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté. Monsieur le Maire propose de retirer la délibération concernant l'entretien des poteaux incendie car il manque des éléments.

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité:

- ATTRIBUTION DU MARCHE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ET DE REFECTION DE VOIRIE A ROGIN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7/12/2015, la Commune, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et le Syane se sont constitués groupement de commandes pour réaliser des travaux au hameau de Rogin sur la Commune de Vovray-en-Bornes. Le Syane a été désigné coordonnateur du groupement de commande.

Le marché de travaux se décompose en trois lots:

Lot 1: Génie civil (CCPC et Syane)

Lot 2: Revêtement de surface (CCPC, Vovray-en-Bornes, Syane)

Lot 3: Génie électrique (Syane)

Après analyse des offres par les bureaux d'études Geoprocess (Syane) et H.B.I. (Commune + CCPC), la Commission du groupement commande s'est réunie le 15 avril 2016 et a émis un avis favorable pour l'attribution des différents lots comme suit:

	Attributaire	PRIX EN EURO H.T.			
		Prix CCPC	Prix Commune	Prix SYANE	Total
Lot 1	Groupement Giroud Garampon Chappaz - Mendes	68 449,50	0	71 290,00	139 739,50
Lot 2	EUROVIA	7 510,15	34 818,65	10 167,50	52 496,30
Lot 3	BOUYGUES	0	0	97 981,70	97 981,70
TOTAL		75 959,65	34 818,65	179 439,20	290 217,50

Les critères de pondération pour juger l'offre économiquement la plus avantageuse ont été les suivantes:

Prix des prestations : 60 % Valeur technique: 40 %

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot 2 à l'entreprise Eurovia pour un montant de 34 818.65 € H.T. (part commune).

- CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES FIXANT LES MODALITES D'EXECUTION D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL PASSEE PAR LA COMMUNE DE VOVRAY EN BORNES EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES – RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE COMMUNE DE VOVRAY EN BORNES – SECTEUR LE VERNAY

Vu le dépôt du permis construire 07431316A0002 concernant la création de 8 logements dans un bâtiment existant par la SARL Timko,

Vu que ce programme nécessite la réalisation des équipements publics suivants : voirie et éclairage, réseau d'eaux pluviales, réseau d'eau potable, réseau d'eaux usées, aménagement plateforme déchets, Vu la délibération 2016/03/05 du 30/03/2016 concernant la convention d'un projet urbain partenarial avec la SARL Timko suite au dépôt du permis de construire, visant à la faire contribuer à la réalisation de ces équipements,

Le Conseil Municipal s'engage à reverser à la CCPC la somme correspondant à la quote-part du coût des travaux susvisés mise à la charge de l'opérateur, soit une prévision de 101 663.39€ :

Réseau d'eau potable	35 334.97 € HT
Réseau d'eaux usées	63 828.42€ HT
Déchets	2 500€ HT
TOTAL	101 663.39 € HT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCPC.

- CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE Les COMMUNES DE VOVRAY EN BORNES, LE SAPPEY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES POUR LE marché de maîtrise d'œuvre et les études annexes dans le cadre du projet de " GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE A Vovray-en-Bornes"

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que face à la forte évolution démographique sur le territoire du Pays de Cruseilles, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a mandaté une étude auprès du CAUE en 2015 sur le devenir scolaire. Cette dernière a fait apparaître une forte augmentation des effectifs scolaires maternelle et élémentaire sur les 13 communes à l'horizon 2025 - 2030. Des pistes de réflexion ont été proposées par bassin de vie et par école se traduisant par de forts investissements dans des réhabilitations, des extensions ou des constructions neuves.

Cette forte augmentation des effectifs impactera également le périscolaire, compétence communale. Ainsi les Communes de Vovray-en-Bornes, du SAPPEY et la Communauté de Communes projettent la construction d'un groupe scolaire et d'une cantine sur la Commune de VOVRAY-EN-BORNES pour accueillir les enfants du bassin de vie concerné.

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, il est donc proposé de constituer un groupement de commande entre la Communauté de Communes et les Communes de Vovray-en-Bornes et du Sappey en vue d'attribuer à un cocontractant unique dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics :

d'une part le contrat de maîtrise d'œuvre

d'autre part les études annexes.

Le groupement sera formalisé par une convention constitutive qui fixe les modalités de fonctionnement de ce dernier.

La répartition financière des marchés conclus dans le cadre de ce groupement de commande est de:

73 % pour la CCPC

16 % pour la Commune de Vovray-en-Bornes

11 % pour la Commune du Sappey

Il est toutefois prévu qu'une nouvelle répartition financière sera définie suite à la réalisation de l'avant-projet de l'opération par voie d'avenant.

Le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et la commune du Sappey en vue de la passation de marché de

maîtrise d'œuvre et des études annexes, et que la Communauté de Communes soit coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal élit un représentant et un suppléant parmi les membres de la Commission d'appel d'offres de la Commune pour siéger comme membre de jury de concours de maîtrise d'œuvre du groupement de commande:

Membre du jury du groupement : Xavier BRAND

Suppléant du membre du jury : Stéphane DEBORNES

Au sujet de la répartition, la commune de Vovray a un taux un peu plus élevé que le Sappey car la salle de cantine sera utilisée par la commune hors temps scolaire comme salle communale, elle sera alors équipée pour cet usage.

- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION MEDECINE PREVENTION DU CDG 74

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre Départemental de Gestion de la FPT de la Haute-Savoie assure le service de médecine de prévention.

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion, et de passer une convention avec le Centre de Gestion courant jusqu'au 31 décembre 2019 renouvelable par avenant express et par période de trois ans sauf disposition contraire.

- VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS DE LA CCPC

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles en date du 19 avril 2016, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, telles que modifiées par la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales permettent à une Communauté de Communes de verser, à une ou plusieurs de ses communes membres, un fonds de concours, et ce, pour contribuer à la « réalisation » ou au « fonctionnement » d'un « équipement », le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, « d'accords concordants », exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés.

Considérant que la commune de Vovray en Bornes supporte deux emprunts liés à la reprise de la dette consécutive à la modification des statuts de la CCPC en 2003, dont les échéances sont fixées en 2018 et 2023.

Le Conseil Municipal décide de renoncer au bénéfice de ce fonds de concours pour le financement du prêt dont le terme est en 2023 ; ce fonds de concours s'éteindrait donc fin 2018.

Considérant que le fonds de concours de 15 000.00 € annuels n'a pas été versé en 2015, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles décide de verser un fonds de concours, à la commune de Vovray-en-Bornes, et ce, en vue de contribuer à certaines dépenses d'entretien relatives à la voirie communale, dépenses telles que ci-dessous visées qu'elle devra justifier (étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé).

La Communauté de Communes versera à la commune de Vovray-en-Bornes un fonds de concours d'un montant de 30 000 €, pour les travaux d'entretien de la voirie communale. Le Conseil Municipal se prononce en faveur du versement d'un fonds de concours par la Communauté de Communes au bénéfice de la commune membre de Vovray-en-Bornes, et ce, en vue de contribuer aux dépenses de fonctionnement de voirie, d'un montant de 30 000 €, au titre de l'année 2016.

URBANISME

PLU : Un registre de concertation a été ouvert en mairie pour recueillir l'avis de la population.

Une première réunion sur le diagnostic général a eu lieu, une fois le rapport validé cette pièce sera ajoutée au dossier de concertation.

Suite au courrier envoyé à M. Brand Etienne concernant la pose d'un mobil-home sans autorisation (le délai de 3 mois étant dépassé), celui-ci a répondu qu'un permis de construire sera déposé mi-mai.

COMMISSIONS

ECLAIRAGE PUBLIC

Stéphane Debornes présente le travail effectué par l'entreprise Marc Favre. Un diagnostic du réseau d'éclairage public existant a été recensé sur deux supports :

- Un tableau excel exhaustif (typologie de la lampe, du mat, numérotation.....)
- Des plans à plusieurs échelles représentant le réseau (aérien, enterré), signalant les coffrets électriques et autres détails.

Ces renseignements seront repris sur le cadastre numérique par le RGD 74.

Ce travail permettra de connaître exactement l'emplacement des ouvrages notamment dans le cadre des déclarations d'intention de commencement de travaux.

BATIMENTS

Les deux candidats retenus pour la location des garages situés au Pré de la Gusta ont répondu favorablement à l'offre de la mairie.

PROJET ECOLE :

Monsieur le Maire a participé à plusieurs réunions de travail notamment pour la répartition (voir délibération ci-dessus). Le projet sera soumis à un concours d'architecte. En vue de prévoir l'aménagement (parking, accès), Monsieur le Maire rencontrera les propriétaires d'un terrain près de l'Agorespace.

ECOLE

Les effectifs étant désormais connus pour la rentrée prochaine, une classe sera ouverte au Sappey, une réunion avec les Tartifilous sera fixée pour l'organisation de la rentrée 2016.

SOCIAL

Une réunion CCAS est fixée le lundi 23 mai 2016.

PERSONNEL

Les deux maires ont reçu M. Charveys en entretien pour faire le point sur cette année écoulée, le bilan est très positif, le contrat est renouvelé pour un an.

Dans le cadre du contrat avenir, un entretien aura lieu avec le CDG (employeur de Salih Acar) pour effectuer également un bilan.

DIVERS

La commission des impôts doit se réunir rapidement, une réunion sera fixée.

Xavier Brand informe que la charte « objectif zéro-pesticide dans nos villes et nos villages » a été signée dimanche 8 mai à la foire de Frangy.

Odile Montant informe que le contrat de territoire du Plateau des Bornes sera signé mardi 10 mai au marais de Cheney.

Elle rend compte de l'activité ski de fond au Salève : 30 jours d'ouverture, une classe est montée skier, des formations adultes et enfants ont été dispensées.

L'association VTT Athlon demande une subvention, des éléments supplémentaires seront demandés.

L'association de parents d'élèves de l'école publique de Cruseilles demande une subvention, il leur sera demandé la liste des élèves.

Monsieur le Maire informe que la sous-préfète viendra à la rencontre des élus et des professionnels de la commune mercredi 15 juin à 17h.

Il donne également lecture d'une lettre de remerciement de l'ADMR pour la subvention 2016.

La séance est levée à 20h35 et Monsieur le Maire accueille M. Christophe Gaillard de l'entreprise Alp VRD, pour la présentation de la première esquisse concernant l'aménagement de la route du chef-lieu. La réunion de travail suit le Conseil Municipal.

Le Maire

Xavier Brand

